

Contrepartie à la baisse de la TVA, l'accord social dans la restauration va être étendu. L'objectif des 20.000 apprentis conduit à rénover leur formation.

Restauration : accord social étendu, apprentissage revu

Les signataires de l'accord social dans l'hôtellerie-restauration, l'un des engagements patronaux dans le cadre du « contrat d'avenir » inhérent à la baisse de la TVA à la restauration à table, sont rassurés : le texte, signé en décembre et qui comporte notamment une revalorisation de la grille salariale, sera prochainement étendu par le gouvernement en dépit de l'opposition de deux organisations patronales – l'Umih et le GNC, relayée par le Medef et la CGPME. A l'occasion de la remise d'un rapport sur la formation en alternance dans la

restauration, dirigé par le chef étoilé Régis Marcon, Hervé Novelli, le secrétaire d'Etat en charge du secteur, a assuré hier que l'accord sera appliqué quel que soit le résultat de la dernière réunion, ce jeudi, de la sous-commission administrative sollicitée pour avis. Il est même « *très possible* » qu'il le soit au 1^{er} mars, conformément au souhait des signataires.

Formation en alternance

Par ailleurs, Hervé Novelli et son collègue en charge de l'Emploi, Laurent Wauquiez, ont apporté

hier leur plein soutien aux conclusions du rapport Marcon. A ce titre, un comité de pilotage national de la formation en alternance sera mis en place à la fin du semestre. Celui-ci devrait notamment permettre de préciser le rôle des différents acteurs, de dresser un classement des centres de formation et de mieux communiquer sur les filières. Le gouvernement veut agir d'autant plus vite que le « contrat d'avenir » prévoit 20.000 postes supplémentaires en alternance sur la période 2009-2011.